

# Procès-verbal du conseil d'école

*Jeudi 14 février 2013*

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE PRESENTS**

**Municipalité** : Mme Crochet (Maire) et Mme Lagarde  
(Adjointe- chargée des affaires scolaires)

**Représentants des parents titulaires** : M. Souppart Jérémy,  
M. Karl-Bour Eric, M. Ménard Yann, Mme Tortillon  
Carole, M. Viaud Morgan

**Représentants des parents suppléants** : Mme Bossuet  
Corinne, Mme Gauriveau Delphine, Mme Ménadier  
Virginie

**Enseignants** : M. Chataigner, M. Bissières, Mme  
Kebbache, Mme Lancereau, Mme Loubes et Mme Tavanae

**DDEN** : Mme Rocher

## **MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE EXCUSES**

**RASED** : Mme Raynal, M. Cheval

**Inspecteur de l'Education Nationale** : M. Rougier

**Enseignante** : Mme Hillaireau,

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme Kebbache

## **1. Adoption du procès verbal du dernier conseil d'école**

Mme le Maire a souhaité que l'on apporte quelques modifications et précisions au procès-verbal du conseil d'école du 25 octobre 2012 : concernant la commission de sécurité. (Mis à jour sur le site Internet)

## **2. Point sur les effectifs scolaires**

A ce jour, il y a 115 élèves à l'école, quelques départs compensés par des arrivées.

Les effectifs pour la rentrée 2013 dépendront du nombre d'élèves inscrits en petite section (13 naissances sur la commune en 2010 dont 7 élèves déjà inscrits en petite section pour la rentrée).

Mme Loubes propose une rencontre durant 2h au mois de juin pour les nouveaux élèves de petite section afin qu'ils puissent découvrir la classe et les adultes qui les accompagneront.

## **3. Vie des classes et bilan de la classe découverte**

### **• Manifestations de l'école**

#### **Le loto de l'école du vendredi 16 novembre**

Les enseignants tiennent à remercier tous les parents qui se sont vraiment investis et qui ont permis la réussite de cette soirée. Le loto a permis un bénéfice d'environ 2800 euros qui a été utilisé pour la classe découverte mais aussi pour financer les projets de maternelle: 2 spectacles au CREA à St Georges de Didonne.

**La fête de Noël** est un moment de vie de l'école très convivial où les enfants prennent beaucoup de plaisir.

### **• Relations avec les parents d'élèves :**

Mme Tavanae rappelle qu'il ne faut pas hésiter à prendre rendez-vous avec les enseignants en cas d'inquiétudes, de problèmes ou pour toutes autres questions. L'équipe de l'école est à votre disposition sur rendez-vous.

- **Liaison/école collège : Information pour les parents des élèves de CM2** : une réunion d'information sur le collège de La Tremblade a eu lieu le mardi 15 janvier à 18h à l'école. Cette réunion fut animée par M.Touzeau (principal du collège) qui a présenté le fonctionnement du collège ainsi que la **6<sup>ème</sup> bi-langue** (anglais/allemand) qui a été ouverte à la rentrée 2011 au collège de La Tremblade. D'ailleurs, Mme Thomas professeur d'allemand au collège effectuera prochainement une séance de sensibilisation à la langue allemande pour les élèves de CM2.
- D'autre part, une sensibilisation aux transports scolaires est proposée par la CARA pour rassurer les enfants qui seront amenés à prendre le bus pour aller au collège.

- **Classe découverte à la montagne**

Le projet n'est pas terminé puisqu'il y a toute la phase de retour et la préparation de la soirée du 5 mars. Toutefois, ce fut une réussite malgré des conditions météo extrêmes et les petits problèmes de santé. En effet, tous les objectifs fixés ont été atteints et ce projet a donné du sens aux apprentissages. Les enfants et les parents semblent heureux de ce projet !

- **Projet des classes de maternelle**

Attention, les classes de maternelle ne sont pas délaissées ! Des projets sont mis en place pour ces classes et sont financés par la coopérative scolaire et par l'association de parents d'élèves.

**Petite section** : un travail sur les émotions est mis en place depuis le début de l'année et aboutira sur un spectacle en fin d'année.

Travail numérique : raconter une histoire (image, son, texte).

**Moyenne et grande section** : travail sur l'écriture cursive (affichage en classe). Bon groupe. Cette classe a accueilli une nouvelle élève.

**Les deux classes de maternelle** : 2 spectacles au CREA à St Georges : les zèbres en pyjama en décembre ainsi qu'un autre spectacle en mars.

**Semaine de la maternelle** : c'est un évènement national du 21 au 24 mai (mercredi travaillé). Les parents pourront participer. Mercredi : décloisonnement pour une journée rallye (activités de réflexion, jeux et sports).

**Projet mené autour du poney** : journée passée au petit carrousel (financée par l'association de parents d'élèves)

#### 4. Point sur le budget

- **Concernant le budget mairie** : avec ce budget, nous avons financé les cadeaux de Noël, un nouveau tricycle pour la maternelle, un appoint de fournitures scolaires ainsi que l'achat de 3 séries de 15 exemplaires de roman du CP au CM2. A ce jour, il reste **2782.76€** qui nous permettront de payer la commande de matériel d'arts visuels, les photocopies pour la fin de l'année ainsi que du matériel d'EPS.

- **Concernant la coopérative scolaire** : il nous reste à ce jour **9 206.57€**. Il reste encore à payer les factures pour la classe découverte (car + séjour).

Les achats effectués depuis le dernier conseil d'école
- Le goûter de Noël
- Abonnement au site TV (ressources vidéo en ligne)
- Le premier spectacle au Créa pour les élèves de Maternelle

#### 5. Questions diverses

- **Les repas de la cantine** : il y a eu une période de transition où la qualité des repas a baissé. Cette période n'a duré que quelques jours car Viviane et Mme le Maire ont fait le nécessaire avec la société. Cela est rentré dans l'ordre aujourd'hui.

*Mme le Maire précise que les repas étaient livrés par une centrale au dessus de Rochefort (conditions non remplies) et que tout est rentré dans l'ordre depuis que la centrale de Gémozac livre à nouveau l'école.*

- *Mme Gauriveau fait part d'un évènement survenu devant l'école, son enfant s'est fait abordé par un homme devant l'école ayant de l'alcool dans les poches. C'était un soir à la sortie des classes. L'enfant n'en a parlé à aucun adulte présent mais rien de plus grave ne lui est arrivé. Mme le Maire a demandé à Mme Gauriveau d'en parler au policier municipal qui est présent tous les matins, tous les midis et tous les soirs devant l'école. Tout le monde sera donc plus vigilant.*

## 6. Réforme des rythmes à l'école primaire

**Objectif : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous les élèves**

La réforme des rythmes à l'école primaire permettra un plus grand respect des rythmes d'apprentissage et de repos de l'enfant, conformément aux préconisations des scientifiques spécialistes de la question. Elle rapprochera la France des pratiques de ses voisins européens. Les élèves seront ainsi plus attentifs pour apprendre à lire, écrire et compter. Ils seront moins fatigués et plus épanouis. La réforme conduira en outre à un meilleur équilibre entre temps scolaire et périscolaire tout en maintenant le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire obligatoire.



En tant que présidente du Conseil d'école, les directeurs et directrice d'école doivent finaliser dans les mois à venir, la conception de ce projet :

- En associant toute la communauté éducative à la réflexion : parents, élus & enseignants.
- En assurant le respect du cadre réglementaire posé par le décret ;
- En garantissant le respect des points de vue et la prise en compte des contraintes des uns et des autres.

Sur le territoire de la presqu'île d'Arvert, les choses ont été prises en main par le SIVOM qui a réuni tous les partenaires de cette réforme le vendredi 18 janvier et le lundi 11 février. De plus, Mme le Maire a aussi effectué une réunion le jeudi 31 janvier. Les parents d'élèves élus ainsi que l'association de parents d'élèves ont été conviés à ses réunions et un mot a été collé dans le cahier de liaison précisant qu'un conseil d'école était dédié à ce sujet.

Dans le respect du décret, nous devons aménager la semaine scolaire en tenant compte de ces paramètres : 36 semaines par an, 24h par semaine sur une semaine de 4 jours et demi, une journée de maximum 5h30, une demi-journée de maximum 3h30 et une pause méridienne d'au moins 1h30. Mise en place d'activités péri-éducatives de 45min à 1h par jour. Le temps des enseignants est de 27h par semaine dont 1h d'APC par semaine (activités pédagogiques complémentaires).

A Chaillevette, Mme le Maire souhaite que la réforme soit **mise en place à la rentrée 2013** et elle tient au fait que la pause méridienne dure 2 heures afin que les deux services de cantine puissent avoir lieu et que les enfants aient le temps de s'oxygéner.

La mise en place d'activités péri-éducatives est une nouveauté de cette réforme. C'est sur ce point qu'intervient le SIVOM avec l'élaboration d'un projet éducatif territorial. Ce projet sera en lien avec les projets d'école et assurera une cohérence dans la journée de l'enfant : c'est un réel partenariat.

## ATTENTION : cette organisation n'est qu'un projet, rien n'est définitif !

- **Concernant les horaires d'enseignement:** la décision finale de cet aménagement revient au DASEN : directeur académique des services de l'éducation nationale après avis du conseil d'école et avis des maires.
- **Concernant le temps périscolaire :** il faut poursuivre les échanges avec le SIVOM afin de connaître les APE possibles et envisager une harmonisation des horaires avec les autres écoles (bus du mercredi midi par exemple).

### Projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire pour la rentrée 2013

*Ce projet est l'aboutissement d'échanges entre les enseignants, les parents d'élèves élus au conseil d'école et Mme le Maire lors du conseil d'école.*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45-8h35	Accueil périscolaire (garderie de 7h45 à 8h35)				
8h35-8h45	<i>Accueil des enfants par les enseignants (cour de l'école et classes maternelles)</i>				
8h45-12h/11h45	<b>8h45-12h</b> Enseignement	<b>8h45-12h</b> Enseignement	<b>8h45-11h45</b> Enseignement	<b>8h45-12h</b> Enseignement	<b>8h45-12h</b> Enseignement
12h-13h50	<b>PAUSE MÉRIDIENNE</b>		- <u>Soit</u> accueil périscolaire (garderie jusqu'à 12h30)	<b>PAUSE MÉRIDIENNE</b>	
13h50-14h	<i>Accueil des enfants par les enseignants (cour de l'école)</i>			<i>Accueil des enfants par les enseignants (cour de l'école)</i>	
14h-16h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16h-17h	<b>APC</b>	<b>APE</b>	- <u>Soit</u> transport en minibus vers le centre de loisirs d'Arvert ( <i>repas et après midi au centre</i> )	<b>APC</b>	<b>APE</b>
17h-18h30	Accueil périscolaire (garderie jusqu'à 18h30)		Accueil périscolaire (garderie jusqu'à 18h30)	Accueil périscolaire (garderie jusqu'à 18h30)	

	<p><b>Education Nationale :</b> temps d'enseignement obligatoire. <i>Les parents peuvent donc venir récupérer leurs enfants dès la fin de la classe.</i></p>		<p><b>Education Nationale :</b> APC : activités pédagogiques complémentaires (assurées par les enseignants pour un groupe restreint d'élèves). <i>L'accord des familles sera nécessaire pour la prise en charge de ces enfants.</i></p>
--	--	--	---

	<p><b>Temps Mairie et SIVOM :</b> accueil périscolaire (garderie) ou pause méridienne (cantine) ou transport en bus vers le centre de loisirs (après midi au centre + repas + transport) – <b>services payants</b></p>		<p><b>Temps Mairie et SIVOM :</b> APE : activités péri-éducatives (atelier sportif, culturel ou artistique). Ces activités seront <b>gratuites</b>. Leur mise en place par la mairie n'est pas obligatoire et la participation des enfants ne l'est pas non plus. Toutefois, si la mairie fait l'effort de mettre en place des activités, un engagement des familles sera demandé sur une période.</p>
--	--	--	--

## **Synthèse des échanges durant le conseil d'école :**

**Les APE : activités péri-éducatives** (*Atelier sportif, culturel ou artistique. Ces activités mises en place par la mairie seront gratuites.*)

*Quelles sortes d'activités péri-éducatives seront proposées ?*

Mme le Maire répond à cette question et fait part de ses idées : ping-pong, foot, échec, école de musique, poney...

On n'a pas encore répertorié tous les bénévoles, les intervenants et les associations qui pourraient intervenir dans les écoles. Le SIVOM de la presque île d'Arvert est en train de dresser un inventaire des moyens existants dans le secteur afin de faire un roulement entre les différentes écoles. De plus le SIVOM envisage d'acheter du matériel afin de faire des malles (matériel de sport, d'arts...) qui pourraient circuler entre les différentes communes.

Le point positif de ces ateliers est que les enfants vont essayer d'autres activités qu'ils n'auraient peut-être jamais essayées.

*A quel moment dans le planning scolaire ?*

Les APE auraient lieu de 16h à 17h les lundis, mardis et jeudis. Il n'y en aurait pas le vendredi mais la garderie débutera à partir de 16h et jusqu'à 18h30.

*Discussion sur l'absence d'APE le vendredi.*

Les parents d'élèves élus au conseil d'école ne comprennent pas pourquoi il n'y a pas d'APE le vendredi.

Les familles devront payer une heure de garderie s'ils ne peuvent pas récupérer leur enfant à 16h.

Mme le Maire précise que **les collectivités n'ont aucune obligation de mettre en place des APE.**

Sur trois jours, c'est déjà bien.

Risque d'engorgement de la garderie le vendredi soir. Ce problème sera géré par la mairie si nécessaire.

*Discussion sur le coût pour les collectivités.*

La mise en place de ces APE va engendrer un coût important pour la collectivité.

*Engagement des familles.*

Les enfants ne sont pas obligés d'assister aux APE. Cela peut-être assez compliqué à gérer.

Il serait donc intéressant d'avoir une idée du nombre d'enfant qui resterait aux APE car les investissements ne seraient pas les mêmes. Une enquête sera donc mise en place. De plus, les parents d'élèves pensent qu'il est indispensable que les familles « s'engagent » sur les activités afin de prévoir des activités en fonction du nombre et de l'âge des enfants.

### **Le mercredi matin**

Au départ, Mme le Maire ne souhaitait pas mettre en place de garderie le mercredi midi mais après discussion, elle envisage cette possibilité jusqu'à 12h30. Attention, le mercredi, la garderie aura un début et **une fin** : il faudra respecter l'heure de fin de garderie. Un sondage sera mis en place concernant la garderie du mercredi midi.

*Comment sera assuré le relais entre l'école et le centre de loisirs d'Arvert ?*

A la fin de l'école, le SIVOM viendrait avec des minibus pour amener les enfants au centre de loisirs d'Arvert pour déjeuner et y passer la journée. Les parents récupéreront leurs enfants au centre de loisirs le soir.

### **APC : activité pédagogique**

Les conditions des APC mises en place par les enseignants ne sont pas encore bien définies. Les enseignants prendront de petits groupes pour aider au travail personnel, mener des projets particuliers ou encore pour du soutien. L'autorisation des familles sera nécessaire. Il est impossible de prendre toute la classe.

**Présidente du conseil d'école : Mme Tavanae**

**Secrétaire du conseil d'école : Mme Kebbache**

